



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de la profession des masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 43948

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le contexte dans lequel évoluent les masseurs-kinésithérapeutes. Ceux-ci estiment leur rémunération insuffisante au regard de leurs diplômes et des efforts fournis en matière de suivi des formations tout au long de leur carrière. La valorisation constatée d'aspects quantitatifs opposée à la qualité des soins prodigués implique nécessairement que le Gouvernement engage un dialogue avec les représentants de ces professionnels de santé afin de redéfinir l'approche globale de la séance, d'y apporter une réflexion claire concernant la rémunération, mais également plus de flexibilité et d'adaptabilité en fonction du patient.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43948

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 621

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)